



Le Bulletin *N°10– Juillet 2022*

Le mot du maire

La conjoncture de notre pays est loin d'être sereine. Pourtant ce n'est pas la peur de l'avenir ni le repli sur soi qui redresseront la situation.

Gardons confiance en nous-mêmes, les bonnes volontés en capacité d'agir solidairement sont bien plus nombreuses qu'on pourrait parfois le croire.

Passez tous un très bon été.

Serge NASSELEVITCH

Dans ce numéro :

Actualités	P 1
Vie locale	P 2,3
Décisions du Conseil Municipal	P 3,4

Etat civil

MARIAGE :

Quentin TOURAINE
et
Noémie DEBEAUPUIS,
le 4 juin 2022

Toutes nos félicitations
aux jeunes mariés !

FÊTE NATIONALE MERCREDI 13 JUILLET 2022



20 h

Cochon à la broche

Organisé par l'Association Ensemble pour notre Eglise Campigernoise



22 h 45

Retraite aux flambeaux

(départ de la Mairie)



23 h 15

Feu d'artifice

Offert par la commune

à partir de 23 h 45
Bal des pompiers

La collecte des encombrants et des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D.E.E.E) aura lieu

du lundi 12 au vendredi 16 septembre 2022
(à sortir le dimanche 11 septembre au soir)

Sont acceptés :



ENCOMBRANTS



DEEE



LES INTERDITS

FÊTE DE LA SAINT GERMAIN

À SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS **30 ET 31 JUILLET 2022**

Avec le soutien du



CHAMPAGNE
BOURGOGNE

LE SAMEDI SOIR

Restauration à partir de 19h
CONCERT avec le groupe ArCy dès 20h30
Pop-rock aux accents celtiques



+ SOIRÉE
AVEC DJ



LE DIMANCHE MATIN

■ À partir de 7h :
VIDE-GRENIERS
GRATUIT

■ À partir de 9h :
CARICATURISTE
ET MAQUILLEUSE
POUR ENFANTS
TOUTE LA
JOURNÉE

■ À partir de 9h :
MARCHÉ DE
PRODUCTEURS
ET D'ARTISANS

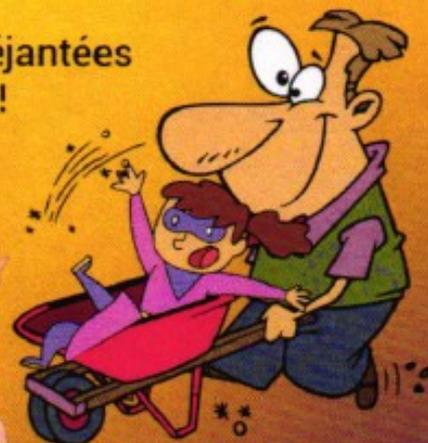
■ À partir de 10h :
MERCHE
SUR LES
CHEMINS 
autour de
Saint-Germain
(12km env.)

LE DIMANCHE APRÈS-MIDI

A VOS BROUETTES !!! Enfants/Ados/Adultes
**AMENEZ VOS BROUETTES CUSTOMISÉES...
OU PAS !**

Dès 15h : Courses déjantées
assurées !!!

LOTS À GAGNER !



TOUT LE WEEK-END

ANIMATION POUR LES ENFANTS
MANÈGES, STRUCTURES GONFLABLES...
RESTAURATION RAPIDE ET BUVETTE

INFORMATIONS DIVERSES SUR LE WEEK-END AU :

 arts et fêtes

saint germain des champs
ou 06 78 23 31 68

Festival des foins 17 et 18 juin 2022



Une énergie de plus en Morvan, celle-ci pour défendre l'accès aux Musiques actuelles et la conviction qu'on a des choses à vivre ensemble, ici. L'association La Boite à Meuh s'engage depuis maintenant 10 ans dans ce but "la culture pour tous" et organise le Festival des Foins, le 3ème we juin à St Germain des Champs ce fût 2 soirées exceptionnelles avec 800 entrées payantes et un super temps.

Fête des voisins au Meix 25 juin 2022



Un camion pizza « CASA PIZZA » est présent dans la commune depuis le 02/07/2022.

Tous les **samedis de 17h30 à 20h30**
Il stationnera dans un premier temps, vers la mairie, sur la placette face aux monuments aux morts.

Séance du 19 mai 2022

Maintenance éclairage public

Le Conseil Municipal a décidé de confier au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (SDEY) la maintenance des 146 points d'éclairage du réseau communal à raison de 3 visites annuelles.

En outre, le Conseil Municipal demande à ce que le SDEY étudie le remplacement des luminaires classiques et gros consommateurs d'électricité par un équipement à Leds. Cette technologie permettrait d'économiser de 70 à 75 % de la consommation actuelle. Par ailleurs, les Leds semblent d'une durée de vie supérieure à celle des lampes classiques. 133 points d'éclairage sont concernés, seulement 13 étant déjà à Leds. Rendez-vous a été pris le 7 juillet avec le SDEY pour étudier cette évolution importante pour l'avenir.

Réfection du Gué du chemin des Maulats

Ce gué routier ancien ne répond plus aux normes environnementales actuelles. Le franchissement du ru du Montmain amène les véhicules à rouler dans le cours d'eau avec des risques élevés de pollution et de dépôts nuisibles au lit du ru. De plus cette situation contribue à la dégradation des rives et plus généralement de l'hydromorphologie du cours d'eau. La commune a sollicité l'assistance des services de l'État (Police de l'Eau, Office Français de la Biodiversité, ONF) ainsi que celle du Parc du Morvan pour redéfinir les conditions du franchissement du Montmain. Il s'en est suivi l'élaboration d'un projet de passage par dessus le ru conforme aux règles en vigueur. Son financement fait maintenant l'objet de demandes d'aide financière. Ce nouveau franchissement permettra de desservir également le hameau des Gaties.

Problème du pont sur le Voldrain à Lingoult

L'effondrement partiel d'une des poutres de la surface du pont a contraint la commune à en interdire totalement par sécurité le franchissement. Il en résulte une gêne pour les usagers, ce qui ne saurait durer.

Ce pont a été réalisé en 2013 par les fédérations de pêche de la Nièvre et de l'Yonne en remplacement de deux grosses buses par lesquelles le Voldrain s'écoulait. Les Fédérations avaient demandé à la commune l'autorisation de modifier à leurs frais cette installation qu'elles considéraient comme nuisibles à la continuité écologique et la circulation des poissons. La fédération de la Nièvre avait pris en charge la maîtrise d'ouvrage. La commune l'a donc saisie au titre de la garantie décennale pour qu'elle fasse procéder à la restauration du pont.

Pactes de Territoires—Conseil Départemental de l'Yonne

Le Conseil Départemental de l'Yonne a adopté dans sa séance du 18 mars 2022 un nouveau plan de soutien aux communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour la période 2022-2027. Ce plan dénommé « *Pacte Yonne Territoires* » remplacera les dispositifs d'aide existants. Afin que notre commune puisse continuer à bénéficier des subventions départementales pour les projets éligibles, le Conseil Municipal a donné pouvoir au maire de signer ce nouveau contrat de plan avec le Conseil Départemental de l'Yonne.

Séance du 23 juin 2022

Vitesse de circulation des véhicules

Des chaussées bien entretenues ainsi que des véhicules modernes et performants ont pour conséquence une augmentation de la vitesse de circulation sans que les conducteurs ne donnent l'impression d'être des « fous du volant ». Ce constat est fait la plupart des communes, il en résulte un sentiment d'insécurité croissante pour les habitants.

Notre Conseil Municipal a donc décidé de solliciter l'Agence Technique Départementale (ATD) qui remplace l'ancienne DDE afin qu'elle étudie les moyens à mettre en œuvre pour inciter les conducteurs à réduire leur vitesse en zone habitée, particulièrement sur les points où elle est ressentie comme excessive par les habitants : Montmardelin, Le Meix, Lautreville, Le Bourg. Une première visite de l'ATD le 8 juin dernier a confirmé la nécessité d'une étude détaillée aboutissant à des préconisations techniques adaptées. Il faut rappeler qu'aucune mesure technique ne sera suffisamment efficace sans une prise de conscience sérieuse et permanente de la part des conducteurs du rôle qu'ils jouent en matière de vitesse de leur véhicule. C'est toujours le chauffeur qui en décide.

Entre ne penser qu'à soi quitte à inquiéter les habitants ou les rassurer par une vitesse volontairement réduite que devrait-on toujours choisir ?

Publicité des délibérations du Conseil et arrêtés municipaux

Un Décret du 7 octobre 2021 impose aux collectivités à partir du 1^{er} juillet 2022 de publier certains actes administratifs sous forme électronique sur leur site Internet. Néanmoins les communes de moins de 3500 habitants peuvent bénéficier d'une dérogation les autorisant à différer l'application de cette obligation, sous réserve de prendre une délibération dans ce sens. Notre Conseil Municipal, jugeant que le moment n'était pas encore venu d'appliquer le décret pour la commune dont le nouveau site Internet est en cours de développement, a décidé de différer cette obligation. Les actes continueront jusqu'à nouvel ordre d'être officiellement affichés et publiés sous leur format « papier » habituel, même si des essais de communication en ligne seront effectués en parallèle pour apprendre à maîtriser cette nouvelle procédure.

Foyer communal

Mise aux normes des installations électriques : Suite au contrôle effectué par Bureau Veritas, un devis a été demandé à CBE. Il s'élève à 1 218,60 € HT.

Travaux de voirie

Des travaux de dérasement des accotements et de curage des fossés ont été commandés à la Communauté de Communes pour Le Meix et la route du stade en vue de la réfection de la chaussée.

Il est à noter que le coût des travaux de voirie est fortement impacté par l'inflation sur les carburants et les matières premières. À une première hausse de 7 % en début d'année est venue s'ajouter une seconde de 6 %. La Communauté de Communes a obtenu de l'entreprise COLAS que le marché pour l'année 2022 soit plafonné à ce niveau. Une éventuelle baisse des prix en cours d'année serait répercutée.

Gestion de la forêt communale

Gérer environ 160 Ha de bois et forêts appartenant à la commune est une nécessité environnementale et économique, particulièrement en ces périodes de changement climatique. A cet effet la commune a confié l'assistance technique à l'ONF. Avec cet organisme sont définis les zones à entretenir, les ventes de bois arrivés à maturité, la surveillance de la régénération naturelle. La commune est représentée par 3 Garants Forêt que sont Michel Girardot, Gilles Poillevey, Henri Richard qui ont visité les forêts communales avec le technicien de l'ONF le 1^{er} juillet.

En juin une vente de 195 m³ de chêne a eu lieu dans les bois entre Le Bourg et Montmardelin. L'acheteur dispose de 18 mois pour exploiter son achat. Après abattage, les têtes feront l'objet d'affouages. Néanmoins il n'est pas sûr que l'acheteur ait abattu avant l'hiver prochain, auquel cas un autre secteur sera proposé aux affouagistes de la commune pour la saison 2022-2023.

Téléconsultation médicale

La pharmacie de Quarré les Tombes met à disposition du public une borne de téléconsultation médicale dans ses locaux. Elle permet d'accéder en ligne à un médecin en moins de 10 minutes et sans rendez-vous. La consultation est prise en charge par l'assurance maladie, une ordonnance pourra être délivrée. Pour tout renseignement s'adresser à la pharmacie : 03 86 32 22 18

Logements à louer

La maison du 3 rue des Sources accueille depuis le 2 juillet un jeune couple. En votre nom nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux Campigerminois.

Deux logements sont à nouveau disponibles :

- Au 1^{er} étage du foyer communal, appartement de type 2 – 49 m² – Loyer 311€
- Au 1^{er} étage de la mairie, appartement de type 3 – 90 m² – Loyer 580€ + 62€ de provision mensuelle de chauffage = 642€.

MAIRIE

6 RUE DE VEZELAY

89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS

Téléphone : 03 86 34 21 69

Messagerie : mairie-saint-germain-des-champs@orange.fr

Secrétariat : Muriel GIRY

Ouvert mardi et jeudi de 9 h à 12 h